

Décision

Générale

colonial

Décision n° 867 du 2 juillet 1953

n° 867

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 juillet 1953

Numéro JO

n° 10 du 01/08/1953

Date du numéro

1 août 1953

TEXTE INTÉGRAL

À compter du 1er juillet 1953, l'adjudant-chef Moreau (Maurice), du Depot de la Milice, est chargé de la gestion du dépôt spécial public des armes, munitions et matériel de guerre, en remplacement du sergent-major Samson (Pierre). Il percevra à ce titre une indemnité mensuelle fixée à mille trois cents francs.